MERTZWILLER

S'Dorf hewe un s'Dorf drewe

ARRETE COMMUNAL

A.T. 2026/60

Le Maire de la Commune de Mertzwiller

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions des départements et des communes.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2542-2

VU la Fête Nationale et la déambulation d'un cortège qui se tiendra le lundi 13 juillet 2026,

ARRETE

Article 1er :
En raison de la Fête Nationale du 14 juillet et la déambulation du cortège qui se tiendra le lundi 13 juillet 2026, le stationnement sera interdit sur toutes les places de parking devant la mairie ainsi que les places de parking devant la boulangerie Durrenberger, le lundi 13 juillet 2026 à partir de 19h jusqu'à 23h.

Article 2 :
La signalisation réglementaire sera mise en place par les agents communaux.

Article 3 :
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de REICHSHOFFEN
- Service Technique

Mertzwiller, le 8 juillet 2026
Le Maire,

Jean KLIEBER

MAIRIE DE MERTZWILLER ★ Bas-Rhin ★

POUR AMPLIATION
Mertzwiller, le 8 juillet 2026
Le Maire,

Jean KLIEBER

MAIRIE DE MERTZWILLER ★ Bas-Rhin ★

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Mairie - 17, rue de la Liberté
67580 MERTZWILLER
03 88 90 30 02
mairie@mertzwiller.fr
www.mertzwiller.fr